



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

2 octobre 2025
Français
Original : anglais

24^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Le Caire, Égypte, 2-5 décembre 2025

Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

Note d'information pour la session ministérielle de la COP24

Pour des raisons environnementales et d'économie, le tirage du présent document a été restreint. Les délégués sont priés d'apporter leurs copie à la réunion et de ne pas demander des copies supplémentaires.

Note d'information pour la session ministérielle de la COP24

1. Les réunions des Parties contractantes à la convention de Barcelone et à ses Protocoles (COP) constituent le principal rassemblement intergouvernemental consacré à l'environnement marin et côtier et au développement durable dans la région méditerranéenne. En conséquence, les ordres du jour de la COP comprennent des éléments liés à la vision et aux actions visant à promouvoir une Méditerranée saine et productive, en adaptant les réponses aux défis environnementaux et climatiques les plus urgents, tout en intégrant la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et les défis à venir, ainsi que les synergies avec les cadres et engagements régionaux et mondiaux pertinents en tant que piliers transversaux d'une gouvernance régionale et d'une coopération réussie ;
2. Suite aux engagements ambitieux de la déclaration ministérielle de la COP23 de Portorož (5-8 décembre 2023, Portorož, Slovénie) sur l'accélération des progrès vers la « transition verte en Méditerranée : des décisions aux actions », en cherchant à placer la région sur des voies alternatives de durabilité et de résilience, la COP24 marque une étape importante et stratégique pour l'avancement de la coopération régionale de premier plan, du bon état écologique et des objectifs de développement durable dans la région ;
3. L'année 2025 marque une étape majeure pour la protection, la conservation et l'utilisation durable du milieu marin de la Méditerranée, tant au niveau mondial que régional, comme en témoignent un regain de dynamisme et un engagement de haut niveau. Au niveau mondial, 2025 coïncide avec la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC-3, Nice, France, 9-13 juin 2025) qui a donné un nouvel élan à l'accélération des efforts mondiaux et à la mobilisation de tous les acteurs en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de l'océan et de la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 ;
4. La septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-7) se tiendra du 8 au 12 décembre 2025 à Nairobi, sous le thème « Promouvoir des solutions durables pour une planète résiliente ». L'ANUE-7 abordera les questions environnementales émergentes et urgentes et visera à renforcer la détermination collective de la communauté internationale à garantir un environnement dynamique et équilibré qui soutienne les progrès de l'humanité vers des sociétés pacifiques, prospères et florissantes ;
5. En outre, en septembre 2025, le seuil critique de la ratification par 60 pays de l'accord historique au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (accord BBNJ) a été atteint, ce qui a déclenché l'entrée en vigueur du traité pour le 17 janvier 2026 ;
6. Cet exercice biennal a également salué l'activation de nombreux nouveaux engagements concrets tels que la 9^{ème} Conférence Our Ocean (OOC-9, Athènes, Grèce, 15-17 avril 2024) ; la Résolution 15 de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-6, 26 février - 1er mars 2024) sur le renforcement des efforts déployés dans les océans pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité marine et la pollution ; le Pacte des Nations Unies pour l'avenir adopté dans le cadre du Sommet de l'avenir le 22 septembre 2024 ; l'entrée en vigueur de la désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules (ECA SOx Med) limitant davantage la pollution atmosphérique provenant des navires, conformément à l'annexe VI de la convention MARPOL ;
7. Au niveau régional, cette année marquante coïncide également avec le 50^{ème} anniversaire du PNUE/PAM et le 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio, qui a été célébré par un événement de haut niveau et une réalisation marquante lors de l'UNOC-3, la Déclaration des ministres de la Méditerranée, qui ont renouvelé leur engagement de longue date à protéger et à préserver la mer Méditerranée et sa durabilité, tout en renforçant la coopération et le dialogue régionaux ;
8. La Stratégie méditerranéenne de développement durable 2026-2035 du PNUE/PAM, dont la décision UNEP/MED IG.27/7 est soumise à la COP24 pour approbation, s'inspire de l'élan de haut niveau pour stimuler le développement durable en Méditerranée et relève le niveau

d'ambition pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD. Pour ce faire, elle intègre et renforce les actions et les initiatives phares liées au changement climatique en tant que priorité transversale, à l'amélioration de la gestion des zones marines et côtières, notamment par le biais de la planification de l'espace marin, de la transition énergétique et du déploiement des énergies renouvelables, de l'application de solutions fondées sur la nature, de la réduction de la production de déchets, de la promotion de l'approche WEF Nexus et de la gestion durable de l'eau et des forêts, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la transition verte et de l'adoption de modèles commerciaux circulaires dans des secteurs économiques clés tels que l'économie bleue, la finance durable, l'amélioration de la gouvernance environnementale et institutionnelle, le renforcement du rôle des autorités locales en tant qu'acteurs clés de la mise en œuvre, l'engagement avec la société civile, y compris les jeunes et les femmes, ainsi que la participation du secteur privé ;

9. Le prochain Pacte de l'Union Européenne (UE) pour la Méditerranée renouvelle et renforce l'ambition de l'UE de s'engager plus profondément avec les pays de la région méditerranéenne ;
10. Il y a quelques années, la déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée de 2021 sur l'économie bleue durable et la feuille de route connexe pour la mise en œuvre, ainsi que la déclaration des ministres de 2023 de l'initiative WestMed pour promouvoir l'économie bleue durable en Méditerranée occidentale, constituent des références essentielles pour promouvoir l'économie bleue durable en tant que priorité régionale commune ;
11. Quelques mois après l'UNOC-3 et à une semaine seulement de la tenue de l'ANUE-7, la COP24 présente un programme d'une importance stratégique, illustrant, tant à l'échelle régionale que mondiale, 50 années de leadership ininterrompu en matière de multilatéralisme environnemental, de coopération régionale et de solidarité. Elle met également en lumière le rôle de l'économie bleue durable en tant qu'élément clé des solutions pour une transition verte et intelligente en Méditerranée, fondée sur une économie circulaire, à faibles émissions de carbone et efficiente dans l'utilisation des ressources, en alignement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable ;

L'économie bleue durable en tant que moteur crucial d'une transition intelligente, verte et résiliente aux changements climatiques en Méditerranée

12. Avec 46 000 km de côtes, les écosystèmes marins et côtiers uniques de la Méditerranée constituent l'épine dorsale naturelle de l'économie bleue, dont la valeur totale est estimée à 5,6 billions de dollars et qui génèrent une valeur économique annuelle de 450 milliards de dollars¹. Les secteurs traditionnels et émergents de l'économie bleue, allant de la pêche, de l'aquaculture, du transport maritime, du tourisme côtier et maritime, jusqu'aux énergies renouvelables en mer, à la biotechnologie bleue et au dessalement, offrent l'opportunité de promouvoir davantage l'emploi, le bien-être, la prospérité et l'inclusion sociale, dans une approche où personne n'est laissé pour compte ;
13. Les ressources marines et côtières méditerranéennes sont cependant progressivement exposées à une pollution croissante, aux pressions environnementales et climatiques ainsi qu'aux conséquences d'une utilisation non réglementée et surexploitée, alors qu'elles sont des alliées essentielles pour faire face à la triple crise de la pollution, du climat et de la biodiversité et pour soutenir davantage le développement de l'économie bleue, qui procure des avantages aux générations actuelles et futures, et qui contribue à la restauration, à la protection et au maintien d'écosystèmes diversifiés, productifs et résilients au changement climatique ;
14. L'économie bleue durable est un élément essentiel de la solution pour une transition accélérée vers une Méditerranée résiliente et saine. Bien que de nombreux efforts aient déjà été mis en œuvre et que des progrès aient été réalisés, tant au niveau politique qu'opérationnel, dans une perspective nationale et régionale, l'élan et l'engagement actuels au niveau mondial et régional pour stimuler le développement durable en Méditerranée relèvent le niveau d'ambition. Les progrès doivent être accélérés pour atteindre le bon état écologique et les cibles des ODD de l'Agenda 2030, car la

¹Rapport 2020 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (SoED, Plan Bleu/CAR)

région a encore des potentialités et des opportunités de développement durable qui sont inexplorées ou pas encore pleinement exploitées ;

15. La déclaration ministérielle de la COP23 de Portorož s'engage à faire progresser la décarbonisation, y compris dans les secteurs de l'économie bleue, à accélérer la mise en œuvre de la planification de l'espace marin (PEM) et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à renforcer les actions et les synergies avec d'autres cadres mondiaux et régionaux pertinents ainsi qu'avec des initiatives et des processus, en particulier l'ANUE et ses résolutions relatives aux océans, les conventions pertinentes de l'OMI et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le Pacte vert pour l'Europe, les déclarations ministérielles de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'économie bleue durable et sur l'environnement et l'action climatique, la déclaration ministérielle de l'initiative WestMED, afin de maximiser la mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ;
16. La Déclaration des ministres de la Méditerranée approuvée lors de la Journée méditerranéenne de l'UNOC-3 (10 juin 2025), salue les activités d'intégration de la PEM et de la GIZC pour assurer le développement d'une économie bleue durable et résiliente en tant que vecteur de la transition verte, réitère l'engagement à renforcer les actions et les synergies avec les cadres et accords régionaux pertinents, en particulier l'UpM, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), Ramoge et Pelagos, encourage la mise en œuvre d'initiatives et d'actions concrètes, notamment dans le cadre du Plan d'action « une Méditerranée : une mer modèle d'ici 2030 » (PAMEx), du Partenariat pour une économie bleue durable (Blue Med Partnership), du MedFund et de l'initiative WestMED, promeut la transition vers une économie bleue durable dans les stratégies nationales et soutient l'initiative phare sur le tourisme bleu durable dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 du PNUE/PAM ;
17. L'Objectif 5 de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 (SMDD) du PNUE/PAM fait de l'économie bleue durable un levier essentiel de résilience et de prospérité partagée dans la région. Il promeut des approches circulaires dans les secteurs de l'économie bleue afin de garantir que la durabilité intègre les principes écologiques et sociétaux dans les activités économiques et les nouveaux modèles commerciaux, en mettant l'accent sur l'utilisation responsable des ressources naturelles, en minimisant les déchets et en favorisant la régénération. Cela implique la mise en œuvre de pratiques durables garantissant une utilisation responsable des ressources marines afin de préserver la santé des océans, l'application de la planification de l'espace maritime (PEM) pour favoriser un partenariat solide entre les secteurs maritimes et les autorités publiques concernant l'utilisation des zones marines et côtières, ainsi que la promotion de l'innovation, des partenariats public-privé et de solutions durables visant à progresser vers les objectifs d'une économie juste, sobre en carbone, circulaire, verte et bleue, tout en renforçant un écosystème financier intégré destiné à encourager l'orientation des capitaux publics et privés vers des investissements durables ;

Renforcer la gouvernance, les partenariats et l'engagement des parties prenantes pour passer des engagements politiques à des actions programmatiques rationalisées et promouvoir les investissements financiers

18. Les engagements de la Déclaration ministérielle de Portorož adoptée à la COP23, de la Déclaration des ministres de la Méditerranée adoptée lors de l'UNOC-3, des initiatives et efforts récents aux niveaux mondial et régional, ainsi que de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 du PNUE/PAM, cadre stratégique de référence sur le développement durable dirigé par la Commission méditerranéenne du développement durable, offrent un contexte politique optimal pour progresser vers une mer Méditerranée saine, productive et résiliente, et pour atteindre le bon état écologique (BEE) et les ODD. Il est désormais essentiel de promouvoir davantage la coopération régionale et nationale qui stimule la programmation pluriannuelle et les approches orientées vers l'action, ainsi que les meilleures pratiques et les projets régionaux et nationaux réussis, tout en renforçant les bases des investissements publics et privés ;

19. La collaboration régionale est un mécanisme puissant pour le renforcement des capacités institutionnelles, l'harmonisation des approches, l'identification et la mise en œuvre d'initiatives et de projets clés, ainsi que pour l'engagement des parties prenantes. Les plateformes régionales, les dialogues multilatéraux et les partenariats favorisent l'apprentissage par la pratique, la cohérence et la mise en œuvre des politiques, tout en renforçant la confiance et l'alignement dans les efforts de planification et de mise en œuvre transfrontalières. La Méditerranée peut être considérée comme étant dans une situation privilégiée, compte tenu de la coopération régionale riche et étendue et des nombreux réseaux dédiés à l'environnement et au développement durable, qui favorisent le dialogue et nourrissent les synergies ;
20. La mise en œuvre renforcée de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles reste cruciale ; en parallèle, la gouvernance et les partenariats méditerranéens peuvent s'appuyer sur des initiatives et des cadres de coopération bien établis qui agissent comme des moteurs et des plateformes de développement durable et vert : la Commission méditerranéenne du développement durable, le Groupe de travail du PNUE/PAM sur la planification de l'espace marin, le Groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue durable, l'initiative WestMed pour soutenir l'économie bleue durable en Méditerranée occidentale, le Plan d'action pour une mer Méditerranée exemplaire (PAMEx) et son Mécanisme de financement des investissements locaux (PLIFF), le Partenariat pour la Méditerranée bleue, ainsi que l'Initiative bleue de Monaco et le Forum sur l'économie bleue et la finance, etc.;
21. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 promeut une meilleure gouvernance à tous les niveaux, garantissant l'implication des parties prenantes à plusieurs niveaux et intersectorielles dans la promotion et la réalisation du développement durable aux niveaux régional, national et local, y compris une sensibilisation et des capacités renforcées des autorités locales ainsi qu'une coordination renforcée au niveau régional entre les acteurs, les initiatives et les cadres de développement durable. La Stratégie comprend vingt initiatives phares couvrant l'ensemble de ses objectifs et impliquant déjà plus de 70 partenaires ;
22. Pour que le changement se produise, les actions, les initiatives et les projets doivent être soutenus par des moyens financiers intégrés appropriés. À cette fin, la reconnaissance de l'économie bleue durable en tant qu'opportunité d'investissement partagée clé doit aller de pair avec le développement de réseaux de finance durable, nationaux et régionaux, reliant et soutenant les institutions financières, les gouvernements, le secteur privé, les universités et les ONG, afin de favoriser la collaboration transfrontalière et d'accélérer les investissements durables. La finance durable et les politiques et outils économiques publics et privés connexes sont des catalyseurs transversaux de l'économie bleue durable, soutenant la transition nécessaire de la région vers des voies de développement plus saines ;

Compte tenu de ce qui précède, les interventions des Parties contractantes au cours de la session ministérielle de la COP24 peuvent s'articuler autour des thèmes suivants :

- **Comment promouvoir une économie bleue durable et prospère en Méditerranée, qui soit résiliente aux changements climatiques, circulaire et fondée sur une approche écosystémique, la planification spatiale marine et la gestion intégrée des zones côtières, qui sont au cœur du système du PAM/Convention de Barcelone ?**
- **Comment identifier le potentiel des solutions fondées sur la nature et les exploiter pour promouvoir une économie bleue durable qui maximise également les efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets ?
Quelles bonnes pratiques et enseignements tirés en matière de solutions fondées sur la nature peuvent être partagés et promus afin d'en étendre la mise en œuvre et le déploiement à plus grande échelle ?**
- **Que faut-il pour renforcer les capacités à tous les niveaux des institutions publiques et des autres parties prenantes à plusieurs niveaux pour absorber et exploiter les**

mécanismes et opportunités de financement internationaux existants et nouveaux afin de stimuler l'économie bleue durable ?

- **Comment capitaliser sur la valeur ajoutée de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 en tant que cadre régional unique pour le développement durable, y compris l'adoption et la mise en œuvre de ses initiatives phares aux niveaux national et régional, en tenant également compte du grand nombre d'acteurs et de parties prenantes impliqués dans leur mise en œuvre ?**